Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 3

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273050

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



VAUD

La femme mariée et l'impôt sur le revenu **NOUVELLE MOTION DANS LE CANTON DE VAUD**

Le Grand Conseil valaisan vient d'accorder - lors d'une récente réforme fiscale — la possibilité pour les femmes mariées salariées de déduire une certaine somme pour le calcul des impôts sur le revenu

revenu.

Rappelons que Neuchâtel connaît ce système depuis quelques
années déjà, que Genève a adopté
l'an dernier une nouvelle loi permettant également une défalcation.

Rappelon que le l'étieure.

Rappelons aussi que **Fribourg** connaît le système le plus favorable, puisque le revenu global d'un couple de travailleurs est taxe au taux du salaire le plus élevé des deux et non au taux du revenu

total.

Vaud est donc le seul canton

a halavoir pas trouvé de romand à n'avoir pas trouvé de lénitif à cette grande injustice qui touche les couples de travailleurs : leurs salaires étant additionnés, le couple est placé dans une caté-gorie de revenus plus élevés et payent plus d'impôts que deux salariés non mariés.

On se souvient certainement de la dernière motion déposée au Grand Conseil vaudois, à ce sujet, motion publiée par « Femmes Suissues » l'an dernier, celle de M. Henri Gesseney, député libéral. Cette motion a été renvoyée au Conseil d'Etat, pour étude. Repose-t-elle actuellement entre des dos-siers trop nombreux ? On ne sait! Mais, comme il semble qu'une ré-forme fiscale partielle soit dans l'air, un autre député, une députée plutôt, a jugé le moment opportun pour revenir à la charge avec une nouvelle motion : c'est à Mme Jeannine Marguerat-Sugnet, députée radicale, que revient le mérite d'insister à nouveau sur cette in-

Qu'on nous permette de citer le passage le plus important de cette motion, signée par 45 députés ra-dicaux, nombre record si l'on considère le laps de temps très court

que s'est accordé Mme Marguerat pour la récolte des signatures

pour la récolte des signatures.
On constatera une certaine parenté d'idées entre la motion de
Mme Marguerat et celle de son
collègue libéral, en ce sens que
l'un et l'autre lient le problème
de la femme qui reste au foyer et
celui de la femme qui exerce une activité lucrative en dehors de son

Voici donc ce que dit Mme Marquerat :

guerat:

«... L'imposition séparée du couple, assortie des ajustements tenant compte de la condition de la femme qui reste au toyer, semble bien être la voie conduisant à la meilleure solution. Celle-ci ne semble toutefois pas être réalisable dans un très proche avenir étant donné la législation fiscale actuelle tant sur le plan fédéral que sur le plan des cantons.

Tenant compte de cette réalité, nous sommes ainsi amenés à vous proposer

sommes ainsi amenés à vous proposer un correctif à la situation actuelle qui un correctir a la situation actuelle qui pourra exercer un effet modérateur sur l'ensemble des conditions qui peu-vent être celles de la femme mariée. Il nous paraît avoir, de plus, le mérite d'être simple, tant pour le contribua-ble que pour l'Autorité riscale.

ble que pour l'Autorité riscale.
Il s'agit d'appliquer simultanément
les trois dispositions suivantes:
a) augmentation des déductions sociales de Fr. 500.— pour le couple,
cette déduction serait portée ainsi à
Fr. 3100.— et tiendrait mieux compte
de la condition de la femme qui reste au foyer;
b) augmentation des déductions sociales de Fr 500

au toyer;
b) augmentation des déductions sociales de Fr. 500.— pour chaque
enfant à charge de ses parents; cette
déduction se monterait ainsi à
Fr. 1800.— pour le premier enfant, à
Fr. 1900.— pour le troisième et les
suivants, et serait de nature à mieux
encourager et sauvegarder la famille;
c) déduction, sur l'ensemble des
revenus, de celui de l'épouse non séparée exerçant une activité non lucrative en dehors de son activité ménagère ou de l'épouse qui collabore
régulièrement et pour une part importante à l'activité indépendante de son
mari, jusqu'à concurrence de Fr. 1500,au maximum (la déduction ne pouvant,

bien entendu, être supérieure au revenu). Toutefois, cette déduction pourrait être dégressive dès que les gains cumulés atteindraient un certain montant (Fr. 40 000.— par exemple).

Consciente de la diminution des recttes fiscales que provoquerait l'application des allègements proposés ci-dessus, nous sommes persuadés qu'elle serait compensée par l'augmentation générale des revenus et par les effets de la progression à froid. Force est d'ailleurs de constaler que la plupart des cantons connaissent déjà des allègements fiscaux favorisant la femme mariée qui exerce une activité lucrative. Il nous paraît donc judicieux de nous engager aussi dans cette voie. (...)»

Voilà qui représenterait un progrès par rapport à la situation ac-

grès par rapport à la situation ac-tuelle, mais il n'en reste pas moins que, à notre avis, la seule solution équitable est tout de même la taxation séparée et qu'il faudra bien y arriver un jour. Chaque travailleur doit être considéré en tant que tel et être taxé personnellement!

S. Chapuis-Bischof.

PERSONNEL INFIRMIER **DIFFICULTÉS** DE RECRUTEMENT

La section Vaud-Valais de l'Association suisse des infirmiers et infirmières diplômés s'est réunie le 25 février à Martigny sous la présidence de MIIe Janine Jaton. MM. Pierre Gilliand et Jacques Per-

rier, sociologues, ont présenté les grandes lignes d'une étude socio-dégrandes lignes d'une étude socio-dé-mographique sur le personnel soignant dans le canton de Vaud. De cette étude il ressort que, dans 15 ou 20 ans, le nombre des médecins aura doublé et que les difficultés se situe-ront dans le secteur du personnel in-firmier. Il faudra faire un effort pour recruter et former de nombreux infir-miers et infirmières assistants. En fin de séance, MIle Elisabeth Werlen a été élue membre du comité de l'ASID.

de l'ASID

AU GRAND CONSEIL UNE MOTION QUI FAIT DU BRUIT

QUI FAIT DU BRUIT

Mme Violette Parisod, député socialiste, a déposé une motion visant à
interdire la pratique de la chasse
dans tout le canton.

Cette motion qui vise à faire taire
les fusils fait quelque bruit et dressent les uns contre les autres les
chasseurs respectueux de la nature
et ceux qui pensent que les chasseurs
contribuent à dépeupler la faune et à
favoriser la disparition de certaines
espèces animales.

Une commission parlementaire étudiera le problème et le Grand Conseil
votera.

NEUCHATEL

PREMIER ANNIVERSAIRE

PREMIER ANNIVERSAIRE

Le soir du 7 février, répondant à l'invitation de l'Association des Montagnes neuchâteloises pour les droits de la femme, nous étions une quinzaine à commémorer la promotion des Suissesses à la qualité de citoyennes, acquise à l'issue de la votation fédérale des 6 et 7 février 1971. C'est toujours sympathique de se retrouver autour des caquelons à fondue.

Au cours de cette réunion, Mme Graef, notre présidente, a présenté un très bel exposé concernant le service national pour jeunes filles. Un débat fort intéressant a suivi. Chaque participante gardera le souvenir de cette amicale et intéressante soirée.

M. A.

ELLE PRÉSIDE LE PARTI SOCIALISTE

Lors de son congrès du 26 février, à Peseux, le parti socialiste s'est donné une présidente, Mme Heidi Deneys, professeur à La Chaux-de-Fonds, qui remplacera M. Charles Castella, député, à la tête du parti.

ACTIVITÉ de l'Union des Femmes

Lors de son assemblée générale nnuelle, l'Union des femmes de Lau-

Lors de son assemblée générale anunelle, l'Union des femmes de Lausanne s'est séparée avec regret et émotion de sa présidente, Mme Pierre Charles, qui a assumé cett charge pendant 13 ans avec un dévouement total et qui doit se retirer pour raison de santé. Des vœux très chaleureux lui sont transmis ainsi que la profonde reconnaissance de notre Union. Elle a été remplacée, par acclamation, par Mme Meyer-Jaccard, de Mex, qui apporte des forces plus jeunes. Les activités de l'Union des femmes sont toujours bien vivantes. C'est d'abord l'occasion de se retrouver le deuxième jeudi de chaque mois, dans notre salon du Carillon, Terreaux 22, pour entendre une causerie sur les sujets les plus divers. Puis, tout au long de l'année, le Bureau de conseils juridiques gratuits, ouvert trois fois par semaine, où nos cinq avocats, bénévolement, se sont penchés sur 203 cas. Comme toujours les conflits conclus à la légère, des quescions de succession, ennuis entre locataires-propriétaires, etc. On ne peut assez recommander de venir nous consulter assez tôt, avant que le mal soit irréparable. soit irréparable. Le Bureau d'aide aux mères dé-

Le Bureau d'aide aux mères dé-panne momentanément des femmes en général envoyées par des assis-tantes sociales) en leur délivrant des sons d'épicerie ou de vêtements. Grâ-ce au don de la Loterie romande nous pouvons faire bien des heureuses. Nous avons la responsabilité du local de repos pour le personnel fémi-nin au Comptoir suisse, aidées, pour la présence à ce local, par des mem-pres des sociétés féminines lausan-noises.

noises. Quelques-unes de nos dames se rendent utiles auprès d'aveugles, leur aidant dans leurs sorties ou leurs écritures; d'autres se font un plaisir d'aider à garnir les paquets de Noël pour les protégés du Tuteur généal, en confectionnant de jolis vêtements.

AVEC LES UNIONS **CHRÉTIENNES**

CHRÉTIENNES

Cent cinquante déléguées des Unions chrétiennes féminines vaudoises se sont réunies en assemblée générale le samedi 11 mars à Lausanne.

Après avoir entendu le rapport d'activités du comité cantonal présenté par Mme Marianne Keller, présidente, elles ont réélu leur comité et nommé deux nouveaux membres : Mmes Yvette Bader, d'Epalinges, et Anne-Marie Rochat, de St-Prex.

L'adoption du budget qui porte sur plus de Fr. 45 000.— a été suivié d'un rapport sur l'atelier de Mont-Goulin qui se veut non seulement le lieu où l'on apprend à créer de belles choses (poterie, vannerie, broderie) mais où se tissent aussi des liens entre gens d'un même quartier; enfin, un rapport sur la Semaine de Prière rappela aux participants la dimension mondiale du mouvement. La séance, ouverte par une méditation préparée par trois membres du comité cantonal, s'est terminée sur un très amusant jeuconcours qui a permis à chacun de se détendre.

GENÈVE

Autour d'une table ronde L'égalité des salaires

L'égalité des salaires

Sur le thème « A travail égal, salaire égal », les groupes téminins libéraux, chrétiens-sociaux et radicaux genevois avaient réuni une brochette de personnes particulièrement qualitiées pour traiter ce sujet sur lequel le journal « Femmes Suisses » s'est exprimé à plusieurs reprises : Mme Thalmann-Antenen, avocate, présidente de l'Association suisse pour une politique sociale, Mile Stussi, députée, MM. Raymond Déonna et Guy Fontanet, conseillers nationaux, André Morisod, deputé, et Jacques Vittori, rédacteur, ces derniers, syndicalistes convaincus. La Convention internationale nº 100 du 29 juin 1951 assurant l'égalité de rémunération entre main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale a déjà été acceptée par 73 pays et relusée trois fois par les Chambres fédérales. Elle va revenir sur le tapis très prochainement devant notre parlement. Mme Thalmann sut lort bien mettre en évidence les quatre articles essentiels : 1. rémunération et Egalité de rémunération; 2. obligation pour les Etats de promou-

- 1. rémunération et égalité de rémunération;
 2. obligation pour les Etats de promouvoir ce principe et d'essayer de le faire passer dans les faits;
 3. recommandation de s'efforcer d'évaluer objectivement les différence de travail;
 4. obligation pour les autorités de collaborer avec les patrons et les syndicats.

laborer avec les patrons et les syndicats. Il est bien difficile, en quelques lipnes, de donner un résumé des diverses interventions, toutes présentées avec une grande objectivité. M. Michel Barde dirigea les débats en canalisant questions et réponses sur l'application pratique de cette convention. Il semble que les contrats collectifs sont actuellement le moyen le meilleur pour arriver à úne égalisation des salaires masculins et féminins. Au fur et à mesure du développement de la discussion, il fallut bien se rendre compte que l'application d'un principe qui parât simple n'est pas forcèment aisée. Le problème de l'évaluation de fonctions égales est souvent difficile, ainsi que le prouvent de nombreux cas particuliers.

ticuliers.
On parla également de la difficulté
du travail pour les femmes, nos institutions n'étant pas adaptées au monde
du travail.

Les nouvelles du Jura sont en



A LA RADIO ROMANDE

de 9 à 10 heures tous les matins en faisant votre ménage ÉCOUTEZ L'ÉMISSION DE CATHERINE MICHEL

« A VOTRE SERVICE »

Le jeudi vers 9 h. 50 vous entendrez le flash de « FEMMES SUISSES »

Dès le mois de mars, chaque quinzaine, les auditrices pourront participer à l'enquête du BUDGET-TEMPS de la ménagère.

Ont déjà été posées ces deux questions :

Combien de temps consacrez-vous, par semaine, 1. à cuisiner; 2. à laver la vaisselle et à nettoyer la cuisine.

Le 28 mars, troisième question : Combien de temps consacrez-vous, par semaine (dimanche non compris), à l'entretien de l'appartement (lits, poussière, tapis,

Le 11 avril, quatrième question... à la lessive, grande et petite (si vous ne faites la grande lessive qu'une fois par mois, divisez le temps par quatre, tous les quinze jours, divisez par 2).

Nous espérons que de nombreuses lectrices de « Femmes Suisses » participeront à cette enquête-radio qui a pour but final de savoir si la ménagère suisse profite

A LA 42e JOURNÉE DES FEMMES VAUDOISES FEMMES D'ICI FEMMES D'AILLEURS

Organisée par le Centre de liai-y en a 33), cette Journée a été ouverte par les paroles pronon-cées par M. Schumacher, conseil-ler d'Etat, lequel a applaudi à la promotion de la femme tout en signalant le danger qu'il versit à signalant le danger qu'il y avait à décrier le rôle accompli par la femme se consacrant à son foyer et à sa famille.

Cette année 1972 étant l'Année du Livre, Mme Hélène Grégoire, écrivain, avait été priée de parler ses expériences de femme d'artiste et de restauratrice. Un ex-posé riche et plein de charme de celle que les besognes les plus humbles ne rebutent pas et qui a su tirer le meilleur des circons-tances si diverses de sa vie et de

ses talents artistiques.
L'après-midi, MIle Rolande Gail-lard, ancienne présidente de l'Alliance de société féminines suisses, et Mile Salina ont parlé des femmes du Tiers Monde. La pre-mière a rappelé que le « Rescue Home » de Bombay a besoin de notre appui financier et que toute femme le désirant peut faire partie du Conseil international des fem-

du Conseil international des fem-et participer à ses séminaires. Mile Salina, ancien expert d'or-ganisation internationale, a établi des comparaisons entre les fem-mes du Tiers Monde et nous, no-tamment en ce qui concerne les loisirs, l'argent, la santé, l'éduca-

Tante Miche n'est plus

Le 7 mars a été incinérée, au Bois-de-Vaux, MIle Emilie Mégroz, plus con-nue à Lausanne sous le nom de « tante Miche ». Il ne faut manquer ni de ca-ractère ni de personnalité pour qu'une partie de la ville en vienne à vous appeler par un petit nom. « Tante Mi-che», qui venait de fêter ses 98 ans, en avait à revendre. Il n'y a pas long-temps encore, on la voyait assister à la plupart des conférences, se tenant droit sur sa chaise et prenant volonla plupart des conférences, se tenant droit sur sa chaise et prenant volontiers part aux discussions. Jusqu'à l'àge de 80 ans, il lui arriva souvent de descendre à pied de Saint-François à Lutry. Dernière survivante du comité suffragiste de 1907, 'ante Miche » fut l'un des pillers du Mouvement féminin vaudois. Fervente coopératrice, fervente femme abstinente, «tante Miche» était encore la fondatrice du chœur de Lutry.

vente femme abstinente, «tante Miche» était encore la fondatrice du chœur de Lutry.

C'est toutefois dans un autre domaine qu'elle devait — comme on dit — donner le meilleur d'elle-même. Sa rencontre en 1894 avec Joséphine Butler, qui luttait pour améliorer la condition des femmes prostituées, la poussa à créer. à Lausanne, à la Fraternité de Saint-Martin, un centre d'accueil. Elle fit là un véritable travail de pionnier en recevant et en aidant des femmes te des hommes que la société tenaît dans le mépris.

Il y a quelque vingt ans, la «Fraternité » reprenaît le flambeau des mains de «Tante Miche». Quand on connaît le travail qui se fait actuellement à la «Fraternité de Saint-Martin », on ne peut accueillir la nouvelle de décès de «tante Miche» qu'avec des pensées émues et reconnaissantes.

(Hommage pau dans la «Tribune de la verse»)

(Hommage paru dans la «Tribune de Lausanne».)